

LE QUOTIDIEN

De Roubaix - Tourcoing

ABONNEMENTS — Trois mois 3 fr. 50 Six mois 6 fr. 50 Un an 12 fr. 50

Autres départements — Trois mois 4 fr. 50 Six mois 7 fr. 50 Un an 13 fr. 50

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmont, 12, TOURCOING

Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX.

ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desarmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

CES BONS PATRONS !

Il y a un mois, jour pour jour, que nous reproduisons ici, d'après *l'Œuvre*, un magistral discours de Jules Jusse, à la Chambre, relativement à l'inspection du Travail.

Avec faits à l'appui — (M. Eugène Molle s'en souvient certainement) — l'éloquent député de Roubaix constatait l'insuffisance des mesures prises, en vertu des lois de 1892 et de 1893, quant à la protection des travailleurs.

Parmi nos adversaires, les uns crient à la mauvaise foi, d'autres à l'exagération.

Et bien, un rapport de la Commission supérieure du Travail qui vient d'être transmis au Président de la République, confirme pleinement les dires de Jules Jusse.

Ce rapport démontre tout d'abord que le nombre des établissements industriels ou l'on emploie les femmes et les enfants a augmenté de dix mille dans l'espace d'une année: il était de 286.000 en 1895 et il est passé à 296.000 en 1896.

Deux millions six cent mille personnes sont occupées dans ces 286.000 ateliers et la proportion des femmes et des enfants qui travaillent est passée de 10 0/0 en 1895 au lieu de 12 0/0 en 1896.

Ainsi la main d'œuvre féminine va donc s'accroissant. C'est l'ouvrier déjà exproprié de son art par la machine, maintenant exproprié de son salaire par sa femme, sa mère, sa sœur, qui le viennent concurrencer jusque à l'usine.

L'aveu nous vient des statistiques officielles, mais ce n'est pas le seul que nous ayons à enregistrer, on va le voir...

La loi défend l'emploi des enfants au-dessous de treize ans; or, soit-on combien de contraventions ont été relevées de ce chef? Quatre-cent trente-neuf, en 1896, contre 201 en 1895 et 271 en 1894!

En ce qui concerne la prolongation illégale de la durée du travail, la commission supérieure constate qu'il y a eu 5.275 procès-verbaux en 1896, contre 3.877 en 1895!

Et qu'on le remarque bien, ces chiffres doivent être de beaucoup au-dessous de la réalité étant données les conditions défectueuses dans lesquelles fonctionne encore l'inspection du travail.

Il nous permettrait cependant de faire ressortir combien sont faibles ces chiffres, car le régime capitaliste ou tout n'est que des intérêts.

On nous parlera pourtant encore des «bons patrons». On nous vantera les vertus et les mérites de ces hommes qui occupent d'aussi milliers d'ouvriers. On leur tressera des couronnes. On les glorifiera à l'égal des plus grands bienfaiteurs de l'humanité!

Humains, ces gens-là? Allons donc! Ce sont des contrebandiers, des trafiquants de chair blanche, dont l'horizon social est borné par une pièce de cent sous!

G. SIAUVE-EVAUST.

INFORMATIONS

INTERIEUR

MOSSIEU BARTHOU N'EST PAS CONTENT
Paris, 13 décembre.

Le ministre de l'intérieur a communiqué hier soir, à la dernière heure, deux informations à l'agence Havas.

La première annonce que M. Chateaux, candidat radical à la députation dans l'arrondissement de Bonnaville, est élu à une immense majorité contre son concurrent ministériel, M. Morel-Fredel.

La seconde nous fait savoir que M. Albert, sous-préfet de Bonnaville, est mis en disponibilité.

Un joli coup double! Le sous-préfet s'en va avec le candidat officiel.

Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant qu'il y a entre ces deux nouvelles une coïncidence voulue.

La candidature ministérielle est battue; le sous-préfet, qui devait assurer le succès du candidat ministériel, est révoqué.

Tout ça, ça veut dire que M. Barthou n'est pas content. Et quand M. Barthou n'est pas content, il fait cliquer les portes.

LE PROCÈS ANTON ET LE PANAMA
Paris, 13 décembre.

Les témoins à décharge dans le second procès du Panama seront beaucoup moins nombreux qu'on ne l'avait cru.

M. Henry Maret, Antide Boyer, Saint-Martin, Rigaud et Gaillard ne feront citer aucun témoin, même des témoins de moralité.

A la requête de M. Laisant seront cités MM. Labeyrie, gouverneur du Crédit foncier; Sarbet, membre de l'Institut, inspecteur général des postes et télégraphes; le baron de Lareynie, directeur de la Loire inférieure; le colonel Sève, député; Feraud, directeur du *Journal*; et, ancien secrétaire de M. Laisant, et Denis-Wuibus.

ENCORE LE BLÉ CHER

Le parti agrarien français a été fort onnyulé de la campagne menée par les socialistes contre les agissements du gouvernement devant la hausse des blés et de la farine. Les disettes sont les temps de moissons des grands propriétaires et il faut vraiment avoir l'âme bien noire pour les empêcher d'en profiter.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

LA MISSION MARCHAND

Paris, 13 décembre.

Le Petit Marseillais publie, comme l'il avait été promis par un membre de la mission Marchand, un rapport résumant la France et depuis quinze jours à Marseille, des renseignements tendant à raffermir dans leur opinion ceux qui supposent inexacte la nouvelle du massacre.

A en croire la personne dont notre confrère a reçu les confidences, il est matériellement impossible que la mission ait été massacrée en juillet, comme cela a été dit. Cette personne, en effet, aurait quitté elle-même la mission seulement à la fin d'août, et, à cette époque, tout marchait à souhait.

Le but de la mission étant Fashoda, sur le Nil, deux routes pouvaient y conduire; il fut décidé que M. Liotard, gouverneur de Foubanghi, prendrait la voie de terre, c'est à dire la route de Dem-Ziber, avec la 10e compagnie de tirailleurs sénégalais.

Le capitaine Marchand, avec le vapeur *Faidherbe*, qu'on avait coupé en véritables tranches à Loango pour le rendre transportable et que commandait M. Dié, enseigne de vaisseau, secondé par le second maître Siouri, devait se rendre par voie de terre également, jusqu'à Fashoda, à trois jours de marche au delà de Tambouré, et remonter cette rivière, le Soubeh, qui est partout navigable, sur le *Faidherbe* reconstruit, de façon à rejoindre, vers la fin de septembre, la colonne Liotard à Meschiel-Reck, sur le lac N'ho.

La colonne serait donc arrivée sur le Soubeh dans les meilleures conditions vers les derniers jours du mois d'août.

LES EPOUX CARRARA

Paris, 13 décembre.

La soirée d'hier a été plus abondante en révélations, pour M. Cochefer, que la journée.

M. Cochefer ayant de nouveau soumis la femme Carrara à un questionnaire en règle, a obtenu les aveux suivants, qui prouvent que non seulement Carrara est un meurtrier et un incendiaire, mais encore un souteneur et un voleur.

« Mon mari — a-t-elle déclaré — m'a poussé il y a quelque temps à devenir la maîtresse d'un officier retiré fort riche, M. C. S., qui commandait des affaires industrielles dans la région.

Il y a six semaines environ — dit-elle — je livais, tout haut, un roman-feuilleton à *l'Éclair* sous son nom. Dans un passage, il était question d'une femme de chambre qui avait administré un narcotique à sa jeune maîtresse pour favoriser le vol par un adorateur dédaigné.

Mon mari s'intéressa à la chose, et me demanda d'abord si un narcotique changeait l'aspect et le goût du vin, puis il me conseilla de demander à un élève pharmacien de mes amis une composition pouvant provoquer un sommeil profond sans altérer la boisson il serait ensuite parti en voyage et j'aurais prévenu mon amant que cette absence me permettait de partager sa couche.

Le vieux n'aurait pas demandé mieux, et, comme il aime le bon vin et boit sec, j'aurais profité de la circonstance pour lui faire absorber un soporifique. Mon mari, dont le départ ne devait être qu'un simulacre, serait alors venu chez mon amant, l'aurait pendu, et comme M. C. S. est en procès avec les héritiers de sa femme, on aurait attribué sa mort, logiquement, à un suicide causé par des chagrins intimes. Cette affaire pouvait nous rapporter de 4 à 5,000 francs. Carrara revint trois ou quatre jours à la charge, mais je ne pus me résoudre à tremper dans ce crime et nos affaires se défilèrent, et le coup du garçon de recette fut décidé.

A peu près à la même date, ajouta la femme Carrara, mon homme vendit un lot de champignons à un M. Godin qui devait en livrer aux Halles dans la nuit. Quand Godin fut parti, aux Halles Carrara se leva et dit: « Je sais que cet imbécile emporte toujours de l'argent sur lui et qu'il le laisse dans sa charrette, même quand il la quitte pour entrer au marché. Je vais aller lui voler son magot. »

Lié-deus, il monta sur sa bicyclette et partit. Quand il revint il se coucha, et mit sous son traversin un sac d'argent contenant sept cents francs. C'était l'argent de Godin.

Le lendemain, Godin, navré, vint dire à mon mari qu'il avait été volé et qu'il ne pouvait le payer. Alors, Carrara s'emporta et il fallut que notre volain s'excusât le soir même.

En achevant cette déposition, la femme du meurtrier eut, suivant son habitude, une crise de nerfs.

Aujourd'hui, peut-être, elle continuerait à donner la suite des autres forfaits de son digne époux.

Paris, 13 décembre.

M. Cochefer pense que Carrara n'a pas brûlé Lamarre, mais qu'il l'a enfoui dans une partie inconnue du souterrain, où se trouvaient sans doute d'autres ossements.

Selon le chef de la Sûreté, il serait impossible qu'avec un feu de coke, Carrara ait pu carboniser complètement le malheureux garçon de banque; ses vêtements seuls ont dû être brûlés.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 13 décembre.

Les colloques sont peu animés. La Chambre va reprendre la discussion du budget des travaux publics. Il est toujours question, pour hâter le vote du budget, de la proposition tendant à ce que la Chambre tienne séance tous les jours.

Les marchés fictifs
La commission des marchés fictifs a entendu une délégation de manufacturiers lainiers de Roubaix.

Dans une de ses prochaines séances, elle entendra le président du conseil.

A la Commission du Panama
Le début de la séance de la commission du Panama a été marqué par un long et vif incident à propos de la publication par *la Libre Parole* et la *Lanterne* du rapport Rouanet.

MM. Flichon et Labarthe ont protesté contre la publication de ce rapport.

M. Henri Blanc a demandé qu'une enquête fût faite sur l'indiscrétion commise. Cette proposition est repoussée par 12 voix contre 11.

Une proposition de M. Flichon, disant que toutes les personnes dénommées au rapport de M. Rouanet, seront, si elles le demandent, entendues par la Commission est adoptée à l'unanimité.

Rouanet a déclaré qu'il était absolument étranger à la publication de son rapport.

Après le rejet de la proposition de M. Henri Blanc et l'adoption de l'ordre du jour de M. Flichon M. de la Batut, invoquant notamment la protestation de M. Thomson qui déclare falsifiée la lettre que M. Reinach lui aurait envoyée et qui a été publiée, demande qu'il soit procédé au collationnement avec les originaux des textes qui figurent dans le rapport de Rouanet.

LA SÉANCE

Présidence de M. Brisson, président
La séance est ouverte à 1 heure 30.

PROJETS DIVERSES

On a adopté également un projet de loi réglementant la procédure à suivre en matière de dommages occasionnés aux champs par le gibier.

LE BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS
La Chambre reprend la discussion du budget des travaux publics.

Discours de M. Pelletan
M. Pelletan critique longuement le régime des chemins de fer.

L'orateur ne partage pas l'optimisme de M. Turrel; la France s'est laissée distancer par les autres nations européennes; on n'a pas assez construit de chemins de fer en France.

Une ligne ferrée n'est légitime que si c'est une source de dividendes pour les financiers et si elle répond à des besoins électoraux; le point de vue économique est absolument négligé.

L'orateur prend très vivement à partie la Chambre; il cite le cas de l'ingénieur qui avait voulu faire un pont en pierres bleues et que les pluies rendirent jaunes, et le cas de celui qui, pour utiliser un projet de tunnel, perçait les collines en large.

La France est le seul pays où l'on soit assez fou pour accorder de 11 à 12 0/0 au capital engagé dans les chemins de fer. Nulle part ils ne reviennent aussi cher.

L'orateur parle des tarifs; ils sont également plus élevés chez nous qu'ailleurs. Il présente M. Turrel, qui se réjouit de constater un progrès réalisé sur la restauration. Pourquoi pas sur le moyen âge!

Les tarifs sur les vins, sur les blés ont été diminués, dit-on, mais au profit seulement des gros industriels. Les tarifs sur les engrais, sur les houilles et utiles à l'agriculture, et à l'industrie, n'ont pas été touchés.

L'orateur raille les barèmes et ajoute au point de vue de la défense nationale, notre infériorité est flagrante. La France a 10,718 locomotives et 250,000 wagons, alors que l'Allemagne a 16,010 locomotives et 361,000 wagons. Je fais ici appel à tous les patriotes, j'ai le droit de vous demander avec eux ce que vous avez fait pour parer aux conséquences d'une telle infériorité. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

À la grande revue de Châlons, passée par le tsar, on a fait une expérience de mobilisation concluante. La compagnie de l'Est a emprunté des wagons à toutes les compagnies et, cependant, des milliers de voyageurs sont restés en panne. Que les terribles leçons du passé nous servent!

M. Erlée. — Vous auriez dû dire cela au cabinet Bourgeois.

M. Pelletan. — Il ne fallait pas le renverser vous m'arrêter, entendez pour le même langage. Je suis assez connu pour ne pas mégarer mes amis. On ne le reproche d'ailleurs, (Rires.)

D'ailleurs, il n'y a pas de questions posées au cabinet qui tiennent devant les ques-

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

Paris, 13 décembre.

Contrairement à certaines informations, il est exact que le gouvernement se soit occupé dans le dernier Conseil des ministres de la question du gouverneur de la banque de France.

LE PRINCE GAMBELLE ET L'ARMÉE

Paris, 13 décembre.

Nous avons parlé déjà du manifeste ridicule du prince Gambelle au colonel de Paraveau, au sujet de l'affaire Dreyfus. Un groupe d'officiers et sous-officiers a répondu au manifeste du prince par une « Lettre ouverte ». Nous en extrayons le passage suivant :

« Comment pouvez-vous pousser l'audace jusqu'à venir injurier une pareille injure à l'armée et à la crainte capable de prêter la moindre attention à vos déclarations vides et grotesques. »

« Comment avez-vous pu supposer un seul instant qu'il s'en trouverait un seul parmi nous capable d'oublier sa dignité jusqu'au point de piécaquer, selon vos intentions, vos stupides divagations? »

« Nous ne pouvons avoir aucune estime pour le prétendant qui met à profit une scandaleuse affaire et tente d'agiter l'armée dont jamais l'honneur n'a été atteint? »

« Soyez persuadé que si, un jour, il se trouvait quelque un d'assez hardi pour tenter de tenir en laisse l'armée, la France entière se jette, ce ne serait pas à votre concours que l'armée ferait appel. »

Nous ne pouvons qu'approuver ces déclarations patriotiques et républicaines de ces braves officiers qui ont relevé comme il convenait, les impertinences de Philippe d'Orléans.

DISCOURS DE M. GABLET A TROYES

Troyes, 13 décembre.

M. Gablet est venu hier insérer, avec MM. Béchemin, Dutreix et Charonnet, députés, le cercle radical de l'Aube.

Un banquet de cent quinze couverts a été donné à l'occasion de ce discours. Ce banquet a été précédé d'un discours très applaudi.

ACCIDENT DANS UN VELODROME ALGÉRIEN

Alger, 13 décembre.

Un accident s'est produit au vélodrome de Mustapha pendant les courses vélocipédiques.

Les entraîneurs et les coureurs étaient lancés quand une machine dérapa entraînant dans sa chute tous les cyclistes qui la suivaient; le coureur anglais Brown, atteint assez gravement à la tête, a reçu des contusions qui ne mettent pas en danger. Quelques autres coureurs ont été légèrement blessés.

GARÇON DE RECETTES VOLÉ A MARSILLE

Marseille, 13 décembre.

Samedi, un garçon de recettes de la banque Parité chargé d'effectuer un versement de cent mille francs au Comptoir d'épargne, constata que quatre liasses de billets de 10,000 fr. soit 40,000 fr., lui manquaient. On ignore comment ce vol a été commis.

ETRANGER

LA CRISE MINISTERIELLE ITALIENNE

Rome, 13 décembre.

Le désaccord entre MM. di Rudini et Zanardelli a été provoqué par la question du sous-secrétaire de l'intérieur.

Lorsque la distribution des portefeuilles paraissait terminée, M. Zanardelli mit pour condition que le sous-secrétaire de l'intérieur fut confié à M. Bonardi, le bras droit du président de la Chambre; or, il se considéra comme délié de tout engagement.

La proposition ne fut pas acceptée par M. di Rudini, qui convauqua alors le conseil des ministres et proposa à ses collègues de conserver leurs portefeuilles en remplaçant le général Pelloux par le général San Marzano et M. Pinetti par M. Favaccelli. Mais M. Guicciardi dit « non », et M. di Rudini se rendit auprès du roi pour annoncer qu'il renonçait à la formation du cabinet.

D'après le *Messaggero*, c'est par suite de l'attitude hostile de MM. Giolitti et Cavallotti que M. Zanardelli a rompu les pourparlers avec M. di Rudini; le *Messaggero* se demande comment possible la constitution d'un cabinet Visconti-Venosta-Bris.

LA CANDIDATURE D'AMILCARE CIPRIANI

Rome, 13 décembre.

Le comité électoral républicain socialiste de Forlì a décidé, par acclamation de présenter de nouveau la candidature d'Amilcare Cipriani, afin de protester contre la décision de la Chambre qui a annulé son élection, sur l'ordre du ministre Rudini. Le succès est certain.

EXPERIENCES DE TÉLÉGRAPHIE SANS FIL

Londres, 13 décembre.

On envoie de Douvres d'importants détails sur les expériences de télégraphie sans fil. Elles sont effectuées quotidiennement sous la direction de l'ingénieur en chef de post-office, venu exprès de Londres. Il paraît établi que les communications ne sont pratiquées que jusqu'à une distance de trois à quatre kilomètres. Plus loin elles deviennent difficiles, même dans les circonstances atmosphériques les plus favorables.

ENTRE L'ALLEMAGNE ET LA CHINE

Berlin, 13 décembre.

On dit que conformément à de nouvelles dispositions qui ont été prises, le *Deutschland* et le *Giann* partiront dans le prochain pour l'Extrême-Orient en passant par le canal de la mer Baltique à la mer du Nord.

CH. BRUNELLIERE

Paris, 13 décembre.

Je ne cesserais pas de le répéter, si la société veut qu'on soit honnête, quelle commission par donner l'exemple, et tout d'abord à chaque jour nous apporte une preuve nouvelle de l'improbité chronique, inventée de l'administration de toutes catégories et de tous de-rés.

Peut-être n'avez-vous pas assez remarqué un coin des compléments judiciaires, rien de plus simple: un directeur est rayé des listes. Il s'enquiert il apprend qu'on l'accuse d'avoir fait faillite. C'est faux. Il proteste par voie d'affiche. Le maire — qui a commis la faute — ne veut pas en avoir le démenti et fait appeler à son tour une autre affiche qui confirme l'accusation portée. Bataille lumineuse se fait et la calomnie demande une réparation.

L'honnêteté élémentaire — celle des simples roturiers que nous sommes — n'y va pas par trente-six chemins. Erreur commise, préjudice causé, compensation due. Le code, très carré, dit: — Chacun doit réparation du préjudice qu'il a causé. — Ici, il n'y a aucun doute: on peut s'excuser, plier les circonstances atténuantes, essayer d'obtenir le déistement du plaignant.

Mais c'est l'administration, c'est l'Etat, c'est la société qui a commis la faute.

Alors, au mépris des règles les plus élémentaires de la probité, nous voyons — celui-ci représentant direct de l'autorité sociale — s'écarter, par des arguties, de se soustraire à leur responsabilité. Il n'y a plus qu'un désir, laisser le plaignant, l'entraîner en des actions judiciaires et multiples qui coûtent beaucoup d'argent, en un mot, par chantage, se tirer de là les grâces nettes.

Le préfet prétend que le maire a agi de par son autorité administrative; et pour cela, il n'est pas justiciable des tribunaux ordinaires. Il faudra s'adresser à une juridiction supérieure, recourir au Conseil d'Etat.

Vous voyez d'ici ce qui arriverait si le plaignant était un pauvre homme aux

DROLE DE JUSTICE !

Paris, 13 décembre.

Je ne cesserais pas de le répéter, si la société veut qu'on soit honnête, quelle commission par donner l'exemple, et tout d'abord à chaque jour nous apporte une preuve nouvelle de l'improbité chronique, inventée de l'administration de toutes catégories et de tous de-rés.

Peut-être n'avez-vous pas assez remarqué un coin des compléments judiciaires, rien de plus simple: un directeur est rayé des listes. Il s'enquiert il apprend qu'on l'accuse d'avoir fait faillite. C'est faux. Il proteste par voie d'affiche. Le maire — qui a commis la faute — ne veut pas en avoir le démenti et fait appeler à son tour une autre affiche qui confirme l'accusation portée. Bataille lumineuse se fait et la calomnie demande une réparation.

L'honnêteté élémentaire — celle des simples roturiers que nous sommes — n'y va pas par trente-six chemins. Erreur commise, préjudice causé, compensation due. Le code, très carré, dit: — Chacun doit réparation du préjudice qu'il a causé. — Ici, il n'y a aucun doute: on peut s'excuser, plier les circonstances atténuantes, essayer d'obtenir le déistement du plaignant.

Mais c'est l'administration, c'est l'Etat, c'est la société qui a commis la faute.

Alors, au mépris des règles les plus élémentaires de la probité, nous voyons — celui-ci représentant direct de l'autorité sociale — s'écarter, par des arguties, de se soustraire à leur responsabilité. Il n'y a plus qu'un désir, laisser le plaignant, l'entraîner en des actions judiciaires et multiples qui coûtent beaucoup d'argent, en un mot, par chantage, se tirer de là les grâces nettes.

Le préfet prétend que le maire a agi de par son autorité administrative; et pour cela, il n'est pas justiciable des tribunaux ordinaires. Il faudra s'adresser à une juridiction supérieure, recourir au Conseil d'Etat.

Vous voyez d'ici ce qui arriverait si le plaignant était un pauvre homme aux

UNE CAUSE CELEBRE

Paris, 13 décembre.

La soirée d'hier a été plus abondante en révélations, pour M. Cochefer, que la journée.

M. Cochefer ayant de nouveau soumis la femme Carrara à un questionnaire en règle, a obtenu les aveux suivants, qui prouvent que non seulement Carrara est un meurtrier et un incendiaire, mais encore un souteneur et un voleur.

« Mon mari — a-t-elle déclaré — m'a poussé il y a quelque temps à devenir la maîtresse d'un officier retiré fort riche, M. C. S., qui commandait des affaires industrielles dans la région.

Il y a six semaines environ — dit-elle — je livais, tout haut, un roman-feuilleton à *l'Éclair* sous son nom. Dans un passage, il était question d'une femme de chambre qui avait administré un narcotique à sa jeune maîtresse pour favoriser le vol par un adorateur dédaigné.

Mon mari s'intéressa à la chose, et me demanda d'abord si un narcotique changeait l'aspect et le goût du vin, puis il me conseilla de demander à un élève pharmacien de mes amis une composition pouvant provoquer un sommeil profond sans altérer la boisson il serait ensuite parti en voyage et j'aurais prévenu mon amant que cette absence me permettait de partager sa couche.

Le vieux n'aurait pas demandé mieux, et, comme il aime le bon vin et boit sec, j'aurais profité de la circonstance pour lui faire absorber un soporifique. Mon mari, dont le départ ne devait être qu'un simulacre, serait alors venu chez mon amant, l'aurait pendu, et comme M. C. S. est en procès avec les héritiers de sa femme, on aurait attribué sa mort, logiquement, à un suicide causé par des chagrins intimes. Cette affaire pouvait nous rapporter de 4 à 5,000 francs. Carrara revint trois ou quatre jours à la charge, mais je ne pus me résoudre à tremper dans ce crime et nos affaires se défilèrent, et le coup du garçon de recette fut décidé.

A peu près à la même date, ajouta la femme Carrara, mon homme vendit un lot de champignons à un M. Godin qui devait en livrer aux Halles dans la nuit. Quand Godin fut parti, aux Halles Carrara se leva et dit: « Je sais que cet imbécile emporte toujours de l'argent sur lui et qu'il le laisse dans sa charrette, même quand il la quitte pour entrer au marché. Je vais aller lui voler son magot. »

Lié-deus, il monta sur sa bicyclette et partit. Quand il revint il se coucha, et mit sous son traversin un sac d'argent contenant sept cents francs. C'était l'argent de Godin.

Le lendemain, Godin, navré, vint dire à mon mari qu'il avait été volé et qu'il ne pouvait le payer. Alors, Carrara s'emporta et il fallut que notre volain s'excusât le soir même.

En achevant cette déposition, la femme du meurtrier eut, suivant son habitude, une crise de nerfs.

Aujourd'hui, peut-être, elle continuerait à donner la suite des autres forfaits de son digne époux.

Paris, 13 décembre.

M. Cochefer pense que Carrara n'a pas brûlé Lamarre, mais qu'il l'a enfoui dans une partie inconnue du souterrain, où se trouvaient sans doute d'autres ossements.

Selon le chef de la Sûreté, il serait impossible qu'avec un feu de coke, Carrara ait pu carboniser complètement le malheureux garçon de banque; ses vêtements seuls ont dû être brûlés.